

CAP BOULANGER

Epreuve EP2 – Production

Durée 7 heures – coeff. 12

RECOMMANDATIONS POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Dès le début de l'épreuve EP2, les candidats devront être informés oralement des modalités d'organisation retenues dans le centre d'examen, en particulier en ce qui concerne la phase orale.

Les interrogations orales portant sur S2 et S4 (S2 procédés de fabrication et produits finis, S4 sciences appliquées) sont incluses dans les 7 heures de l'épreuve.

Elles seront organisées sur une durée maximum de 10 mn chacune dans le cadre du déroulement normal de l'épreuve.

Composition des commissions d'évaluation de l'épreuve EP2 (exemple pour 1 groupe de 3 à 4 candidats)

Examineurs	Domaines d'intervention de chaque examinateur		
	Pratique	Oral	
		S2	S4
1 enseignant de bio-technologie			X
1 enseignant de technologie boulangère	X	X	
1 professionnel	X	X	X

I – Concernant l'interrogation sur S2

Elle porte exclusivement sur les procédés de fabrication et les produits finis (voir annexe 1).

Il est recommandé de procéder à l'interrogation dans la 2^{ème} moitié de l'épreuve en prenant soin de ne pas perturber le travail du candidat. L'examineur choisira le moment le plus opportun, en relation avec la production du candidat.

Exemple : 2.3 « les manipulations et la fermentation »

2.38 « les défauts des pâtes » (pâtes trop fermes ou trop molles)

Question : identifiez les corrections éventuelles en cours de fabrication d'une pâte trop ferme ou trop molle.

La commission d'interrogation devra poser plusieurs questions portant sur différents points du S2 (S2.1 à S2.7) de façon à ce que l'entretien couvre une durée de 10 mn maximum.

Deux questions minimum seront posées portant sur des procédés de fabrication et produits finis différents.

La commission interacadémique d'élaboration des sujets a volontairement pris l'option de ne pas établir une liste type de questions pour laisser toute latitude aux examinateurs dans le choix du questionnement et donner une souplesse d'organisation aux différents centres d'examen, en fonction de leurs équipements et du nombre de candidats.

La commission d'interrogation pour S2 doit être constituée d'un professeur de technologie boulangère et d'un professionnel.

Une grille individuelle d'évaluation est proposée, 16 points sont affectés aux questions portant sur les procédés de fabrication et de produits finis et 4 points sur l'aptitude du candidat à rendre compte oralement de son travail.

Les commissions d'interrogation veilleront à formuler par écrit, sur la grille d'évaluation, les questions posées à chaque candidat.

Les grilles d'évaluation seront traitées comme des copies d'examen, elles devront pouvoir être mises à la disposition du jury et seront conservées pendant 1 an pour répondre à d'éventuelles réclamations des candidats.

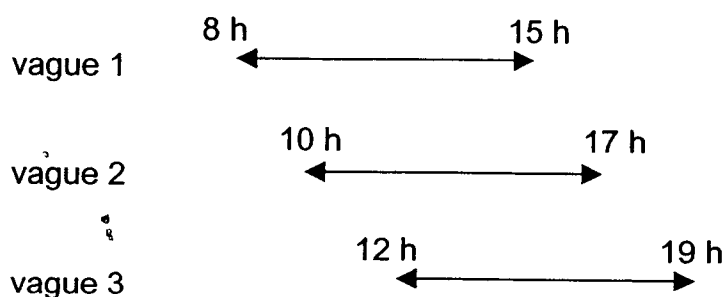
II – Concernant l'interrogation S4

Elle porte exclusivement sur S4.4 « hygiène et prévention » (voir annexe 2).

Le professeur de biotechnologie interrogera, avec un professionnel l'ensemble des candidats sur une plage horaire d'environ 2 heures.

Si l'épreuve est organisée avec plusieurs groupes de candidats au cours d'une même journée, on choisira pour le déroulement de l'entretien la plage horaire où le maximum de candidats est présent.

Exemple : dans un centre d'examen où 3 vagues de candidats sont prévues.



L'entretien sur S4 pourra être organisé à partir de 12 h.

L'épreuve se déroulant dans le fournil, il est impératif que les examinateurs soient en tenue professionnelle. Le centre d'examen mettra à la disposition des « kit visiteur » (professeur de biotechnologie...)

La commission d'interrogation devra poser au minimum 2 questions relevant de savoirs différents (S4.41 – S4.42 – S4.43).

Pour faciliter le travail des examinateurs, la commission interacadémique d'élaboration des sujets a sélectionné des mises en situation qui leur seront proposées et pourront éventuellement servir de base au questionnement.

La commission d'interrogation pour S4 est constituée d'un professeur de biotechnologie et d'un professionnel.

Une grille individuelle d'évaluation est proposée, 16 points sont affectés aux connaissances des candidats, 4 points à leur capacité à communiquer.

Les commissions d'interrogation veilleront à formuler par écrit, sur la grille d'évaluation, les questions posées à chaque candidat.

Les grilles individuelles d'évaluation seront traitées comme des copies d'examen, elles devront pouvoir être mises à la disposition du jury et seront conservées pendant 1 an pour répondre à d'éventuelles réclamations des candidats.